

Plan cantonal de gestion des déchets: un bilan à mi-parcours

Le canton du Jura a publié en avril 2017 son Plan de gestion des déchets. Ce document stratégique définit 36 mesures à mettre en œuvre d'ici 2024. A mi-parcours, le constat s'avère globalement réjouissant: de nombreuses mesures sont réalisées ou en cours, avec la collaboration experte et indispensable des acteurs communaux et des entreprises concerné-es.

Le Plan de gestion des déchets (PGD) formalise la stratégie des autorités cantonales dans le domaine des déchets. Basé sur une analyse de la situation, le PGD précise et chiffre les mesures nécessaires à une meilleure mise en œuvre de la législation fédérale et cantonale. Ce document est également d'importance pour les autorités communales, qui sont chargées de la gestion concrète et de la police des déchets. L'analyse effectuée a montré que l'instauration progressive d'une taxe poubelle (finalisée en 2015 seulement) sur l'ensemble des communes jurassiennes a porté ses fruits pour les déchets ménagers. Il restait par contre nécessaire de mieux organiser diverses autres filières de déchets afin de réduire certains risques pour la santé humaine et pour l'environnement. La démarche a notamment mis en évidence un potentiel dans l'augmentation des taux de revalorisation des matières.

Bilan à mi-parcours

Un tiers des mesures du PGD de 2017 est aujourd'hui concrétisé. Les mesures fixées

comme prioritaires sont terminées ou en bonne voie de l'être. Par exemple, il est obligatoire depuis 2019 de réaliser un diagnostic des polluants pour tout projet de transformation ou de déconstruction de bâtiments. Cela concerne principalement l'amiante, les polychlorobiphényles (PCB) et le plomb. Pour les chantiers d'une certaine ampleur, le diagnostic des polluants doit être suivi d'un plan d'élimination des déchets, lequel est soumis à l'Office cantonal de l'environnement pour contrôle avant et durant les travaux.

Depuis 2019 également, les entreprises de tri, de traitement et d'élimination des déchets sont contrôlées annuellement en partenariat avec l'association suisse du recyclage (asr). Dans le domaine routier, la fréquence de vidange et d'élimination des contenus des dépotoirs de route a connu des améliorations, et ces déchets riches en sables et graviers sont de plus en plus valorisés.

Au niveau communal, un objectif prioritaire consiste à construire ou moderniser les déchetteries, dans le but d'améliorer le

tri et la valorisation d'un grand nombre de catégories de déchets urbains. Les discussions entre autorités communales et cantonales sont fréquentes en ce qui concerne les modalités et l'emplacement des sites appropriés. Avec la dégradation constatée des comportements d'une partie de la population, encline à se débarrasser d'un maximum de déchets dans l'espace public (voir l'illustration), l'exaspération des autorités ainsi que des citoyennes et citoyens augmente. La réalisation des déchetteries communales s'inscrit donc dans un contexte nécessitant de redoubler d'efforts dans l'information et la sensibilisation, mais également la répression.

A l'avenir, réduire les déchets à la source

Si certaines des mesures définies en 2017 sont planifiées jusqu'en 2025, il est probable qu'une nouvelle version du PGD sera élaborée en 2022 déjà. Cela s'explique par le fait que la loi cantonale sur les déchets est en révision complète au Parlement cantonal, et que le PGD devra être mis à jour en conséquence. Concrètement, après avoir optimisé les filières de recyclage et d'élimination des déchets, il s'agira de donner plus d'importance à la réduction des déchets à la source. Gaspillage alimentaire, obsolescence programmée, suremballage, «fast fashion»: les domaines d'action sont nombreux. La marge de manœuvre des cantons dans ces domaines étant fort limitée, la révision de la législation cantonale et du Plan jurassien de gestion des déchets ne suffiront pas. Une modernisation de la législation fédérale est indispensable, en renforçant les principes de gestion durable des ressources et d'économie circulaire.

Christophe Badertscher, responsable de Domaine à l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 48, christophe.badertscher@jura.ch, www.jura.ch/env



Eco-point. Mars 2020.